

[Text]

Mr. Blenkarn: Why can't we pass the bill?

The Chairman: We've got something to discuss in that regard. We've had several letters and calls from one group and I want to get some input from the committee. We don't have to go in camera to do that. We can do that right now.

We've had a letter and several phone calls from the Canadian Federation of Students, which would like to appear before the committee. What's the wish of the committee? It was brought to my attention by Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel: Yes. Mr. Chairman, I would very much like, as a minimum, to have the Canadian Federation of Students. I recognize that if the government decides to go forward with this, then they have a majority. At the same time, I think it would be sensitive and appropriate to have the Canadian Federation of Students share their concerns with us with regard to the specific provisions here. I think it would also be helpful to all of us to understand the dimensions of the problems. It would also be perhaps useful to the government. The minister responsible for student aid, for example, is contemplating the possibility of change. It might be very useful information. I'd be extremely disappointed if, at a minimum, we did not have this group here.

Mr. Blenkarn: I must say that I don't really see this bill as a big deal. I don't really see how the Canadian Federation of Students is going to be able to make a change unless they've made one alteration for changes in amendments to the bill. It would seem to me that we ought to proceed and pass the bill. Therefore, I move that we have no further witnesses and that we now move to clause-by-clause consideration.

• 1045

The Chairman: The motion is in order. It's a debatable motion. Would you mind putting that in writing for us, Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: That we move to clause by clause—

Mr. Duhamel: Do you need a seconder from a member of the opposition parties?

The Chairman: No.

Mr. Blenkarn: No, not at all.

Mr. Duhamel: Of course, we are assuming, and Mr. Blenkarn is assuming, that his colleagues will second that motion. Perhaps that's a tenuous assumption. Do we not need a seconder?

The Chairman: No, we don't.

Mr. Duhamel: This is not a terribly democratic process, is it?

Mr. Blenkarn: Sure it is. You have a vote on the motion.

Mr. Duhamel: I'm wondering if I'll be given an opportunity to vote.

[Translation]

M. Blenkarn: Pourquoi est-ce que nous ne pouvons pas adopter le projet de loi?

Le président: Nous devons en parler. Nous avons reçu plusieurs lettres et plusieurs appels téléphoniques d'un groupe, et je veux connaître l'opinion du comité. Nous ne sommes pas obligés de passer en séance à huis clos pour faire cela. Nous pouvons le faire tout de suite.

Nous avons reçu une lettre ainsi que plusieurs appels téléphoniques de la Fédération canadienne des étudiants, qui désire comparaître devant le comité. Que veut le comité? M. Duhamel a attiré mon attention sur cette question.

M. Duhamel: Oui. Monsieur le président, je voudrais au moins entendre la Fédération canadienne des étudiants. Je me rends compte que si les ministériels décident d'adopter ce projet de loi, ils peuvent utiliser leur majorité. En même temps, je pense que la Fédération canadienne des étudiants devrait avoir l'occasion de nous faire part de ses inquiétudes au sujet des dispositions précises qui se trouvent dans ce projet de loi. En outre, j'estime que son témoignage nous serait utile pour comprendre les divers aspects des problèmes. Il serait peut-être utile au gouvernement aussi. La ministre responsable de l'aide aux étudiants, par exemple, envisage la possibilité d'effectuer des changements. Le témoignage de la fédération pourrait être très utile. Si, nous n'entendons pas ce groupe, je serais très déçu.

M. Blenkarn: Je dois dire que ce projet de loi ne pose pas beaucoup de difficultés, à mon avis. Je ne vois vraiment pas comment la Fédération canadienne des étudiants pourra faire une différence à moins qu'elle ne soit en mesure de proposer des changements aux amendements au projet de loi. Selon moi, nous devrions aller de l'avant et adopter le projet de loi. Je propose donc que nous n'entendions plus de témoins et que nous passions maintenant à l'étude article par article.

Le président: La motion est recevable. Elle peut être débattue. Auriez-vous l'obligeance de nous la présenter, par écrit, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: Que le comité passe à l'étude article par article...

M. Duhamel: Avez-vous besoin d'un comotionnaire dans les partis d'opposition?

Le président: Non.

M. Blenkarn: Non, pas du tout.

M. Duhamel: Évidemment, nous partons du principe, comme M. Blenkarn, que ses collègues vont appuyer cette motion. C'est peut-être une supposition un peu ténue. Nous n'avons pas besoin d'un comotionnaire?

Le président: Non.

M. Duhamel: Ce n'est pas très démocratique.

M. Blenkarn: Bien que sûr que si. Il y a un vote sur cette motion.

M. Duhamel: Je me demande si on va me laisser voter.